

SELARL AGULLO - LOZANO  
Huissiers de Justice Associés  
6 RUE SAINT VINCENT-BP 40194  
30104 ALES  
TEL 04 66 30 19 34  
E.mail : [hj.gard@gmail.com](mailto:hj.gard@gmail.com)  
IBAN FR78 40031000010000333073  
K04 BIC:CDCGFRPPXXX  
Paiement carte bleue accepté  
<http://www.huissier-ales.com>

## SOMMATION DE FAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le DEUX JUIN

Nous, SELARL AGULLO – LOZANO, Huissiers de Justice Associés à la résidence d'ALES (30100), 6 rue Saint Vincent, l'un d'eux soussigné

**A :**

### **MAIRIE DE LEZAN**

Représentée par **Monsieur Eric TORREILLES**  
Maire de la commune, pris également en sa  
qualité de Président de la Commission  
Communale des Impôts Directs  
En son Hôtel de Ville

### **30350 LEZAN**

*où étant et parlant à*

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**  
EXPEDITION

**A LA DEMANDE DE**

**Madame LAVAL Suzanne**, née le 28 février 1962 à DUSSELDORF (RFA) demeurant 6, avenue de la Gare, Mas du Chêne à **LEZAN (30350)**

Élisant domicile en mon étude,

### **QUE VOUS NE SAURIEZ IGNORER NI DISCONVENIR CE QUI SUIT :**

Que suivant acte notarié signé par devant Maître Saint Martin Notaire à Alès en date des 26 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1996, la commune de Lézan s'est portée acquéreur d'une parcelle de terre cadastré section AL n°77 pour une contenance de 67a 90ca.

Que cette parcelle était dédiée à l'agrandissement du cimetière communal et qu'à ce titre le terrain acquis est grevé d'une servitude d'utilité publique relative aux cimetières, qui interdit toute construction entre autres choses.

Que ladite servitude grevant la parcelle cadastré section AL 77, figure par ailleurs au POS approuvé le 26 avril 1994, mais que cette dernière n'a jamais fait l'objet d'une procédure d'enregistrement auprès des services de la publicité foncière.

Qu'un bail civil sous seing privé, régi par les dispositions 1713 et suivants du Code Civil a été signé entre la Commune de LEZAN et la Société France TELECOM en date à Toulouse du 26 juin 2011, prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2011, pour une durée de 89 ans

Que ce contrat concède au profit de la société France TELECOM, la location d'une partie de la parcelle de terre communale cadastrée section AL n°77, pour une superficie de 15m<sup>2</sup>, afin de lui permettre l'exploitation et l'entretien de ses installations de télécommunication.

Qu'à cette fin un local technique a été construit.

Que ledit bail n'a jamais été enregistré auprès des services de la publicité foncière à Nîmes.



Z:\AOM\B22es 240006603\_juip\2022\31\21\45 2022 à 2025e(datenéimpoie)de métropole)

Que cette formalité aux termes du bail devait être effectuée par l'étude maître Touati Notaire à Toulouse.

Que cela n'a jamais été le cas.

Ce sont les raisons pour lesquels, Nous Huissier de Justice susdit et soussigné,

**VOUS FAISONS SOMMATION :**

D'avoir immédiatement et sans délai et au plus tard le 3 juin 2022, procédé à l'enregistrement du bail mentionné signé en date du 26 juin 2011 auprès des services de la publicité foncière à Nîmes

De réunir le conseil municipal et d'informer ses membres ainsi que les administrés de cette carence

D'avoir immédiatement et sans délai et au plus tard le 3 juin 2022, procédé à l'enregistrement de la servitude d'utilité publique auprès des services de la publicité foncière à Nîmes.

De réunir le conseil municipal et d'informer ses membres ainsi que les administrés de cette carence.

**A défaut de ce faire, la requérante en tirera toutes les conséquences de fait et de droit.**

**PIECES JOINTES :**

Bail civil du 26 juin 2011

Acte de vente des 26 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1996

Rappel des textes sur les servitudes d'utilité publique relatives aux cimetières

Plan d'occupation des sols

Délibération du conseil municipal du 29 novembre 2011

Plans cadastraux

Diverses correspondances

Documents émanant des services de la publicité foncière

Philippe AGULLO

SELARL AGULLO - LOZANO  
Huissiers de Justice Associés  
6 RUE SAINT VINCENT-BP 40194  
30104 ALES  
TEL 04 66 30 19 34  
E.mail : [hj.gard@gmail.com](mailto:hj.gard@gmail.com)  
IBAN FR78 40031000010000333073  
K04 BIC:CDCGFRPPXXX  
Paiement carte bleue accepté  
<http://www.huissier-ales.com>

## MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DEUX JUIN

### A LA DEMANDE DE :

Madame LAVAL Suzanne, née le 28 février 1962 à DUSSELDORF (RFA) demeurant 6, avenue de la gare, Mas du Chene à LEZAN (30350)

### SIGNIFIE A

MAIRIE DE LEZAN

30350 LEZAN

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :  
Confirmé par la personne ayant reçu copie dument habilitée

Où j'ai rencontré :

MME BASSO Alexandra

secrétaire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 39 feuilles.

Philippe AGULLO



## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

### COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	24,47
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	32,14
TVA 20,00%	6,43
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	2,96
DEBOURS	
T.T.C.	41,53

